

requin. La mise en œuvre de ce programme aiderait entre autres moyens à augmenter les réserves de poisson dont la valeur commerciale est plus élevée.

L'hon. M. Robichaud: Je tiens à remercier les députés de leurs remarques et à leur assurer que mon ministère et moi-même tiendrons pleinement compte de leurs suggestions. J'ai été heureux d'entendre le député de Queens affirmer que les crédits accrus du ministère des Pêcheries étaient motivés.

Le député de Queens a également signalé que les pêcheries canadiennes, ces six dernières années, étaient tombées du sixième au dixième rang, du point de vue de la production mondiale. Comme il le disait, la raison en est bien simple. Le Canada doit entrer en concurrence sur les marchés mondiaux. Les autres pays, dont la production de poissons est peut-être plus considérable, ont besoin du poisson qu'ils prennent pour leur propre consommation. La production est pour eux une nécessité. Depuis ma récente visite en URSS, je sais que l'industrie de la pêche au Canada n'existerait pas si nous étions obligés de produire du poisson au prix qu'il coûte dans certains pays. Par exemple, le coût de la production du hareng en URSS est de 30 à 45c. la livre. Je me demande ce qui adviendrait de nous, au Canada, s'il nous fallait accroître notre production à ce prix-là?

Je tiens à assurer au député que le ministère des Pêcheries vise justement à favoriser le conditionnement du hareng pour fins de consommation humaine. Comme il le signalait, bon nombre de nouvelles usines de transformation du hareng ont été implantées, surtout sur la côte de l'Atlantique. Il y a quelques semaines, lors de la réunion annuelle du Conseil des pêcheries à Montréal, j'ai demandé aux représentants de l'industrie de la pêche d'étudier sérieusement la question du conditionnement d'une plus grande quantité de hareng, en vue de la consommation par l'homme, pour qu'une productivité accrue permette à nos pêcheurs de bénéficier d'un meilleur prix.

• (9.00 p.m.)

Un certain nombre de députés, y compris ceux de Queens, de Vancouver-Quadra, de Kings, de Shelburne-Yarmouth-Clare et de Notre-Dame-de-Grâce, ont parlé de la chasse aux phoques sur la côte de l'Atlantique et notamment dans le golfe Saint-Laurent. Je voudrais les remercier de l'attitude qu'ils ont adoptée au sujet de ce problème qui a créé un si vif intérêt et provoqué tant d'agitation au Canada et à l'étranger au cours des deux ou trois dernières années. Je voudrais répéter ce que j'ai déjà dit à la Chambre. Je suis disposé à prendre toutes les mesures possibles, en vue

d'empêcher qu'on ait recours à des méthodes cruelles pour tuer les phoques. J'ai publié récemment un certain nombre de rapports sur la chasse aux phoques. J'ai expliqué comment elle fait partie des opérations de pêche sur la côte de l'Atlantique. Certaines recommandations ont été faites au sujet de cette chasse par des gens bien pensants et bien intentionnés, mais qui ne sont certainement pas au courant des problèmes auxquels cette industrie doit faire face sur la côte de l'Atlantique.

Les députés apprendront avec plaisir, j'en suis sûr, qu'à mon retour d'une visite en URSS, je me suis arrêté quelques jours en Norvège où j'ai pu discuter de la question avec des représentants du gouvernement norvégien. Chacun sait que la Norvège est actuellement le seul pays étranger qui se livre à la chasse aux phoques sur la côte occidentale atlantique. Nous avons réussi à faire accepter sur la mer même—au large de Terre-Neuve et sur le littoral-Est de cette île—en vertu du protocole de la CIPAN, les règlements concernant la chasse aux phoques, mais malheureusement, la Norvège et le Canada étant les seuls pays intéressés, il est assez difficile d'étudier sur la base de ce protocole le mode de règlement applicable non seulement aux méthodes de protection et de conservation, mais aussi aux méthodes employées pour tuer les phoques. J'ai, au cours de ces discussions, reçu l'assurance que la Norvège accepterait de conclure un accord spécial avec le Canada afin de faire appliquer sur la même mer des règlements spéciaux régissant dans une certaine mesure ces trois méthodes.

À cette fin, puisque la CIPAN se réunit cette année à Boston, je me propose d'aller moi-même à Boston jeudi prochain. J'y rencontrerai les représentants du gouvernement norvégien et de l'industrie de la pêche norvégienne. Nous discuterons du genre de mesures d'application efficace sur les côtes. J'ai toutes les raisons de croire que nous recevrons l'entière collaboration du gouvernement norvégien pour faire appliquer sur les côtes des mesures semblables à celles par lesquelles nous réglementons présentement la situation dans le golfe Saint-Laurent.

Le député de Queens a également parlé de l'emploi d'aéronefs pour la chasse aux phoques. Je conviens que l'usage de ces aéronefs devrait être mieux réglementé. Je compte modifier encore les règlements de la chasse aux phoques, car je crois qu'il y a encore des choses à améliorer. J'ai l'intention d'examiner la possibilité de mieux réglementer les opérations aériennes, car je dois dire, à regret, qu'au cours de dernière saison, s'il y a eu quelques abus—et il y en a eu très peu—ce sont ceux qui se servaient d'aéronefs qui les ont commis, plutôt que les propriétaires de